

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE LORRAINE TENUE LE 1^{ER} MARS 2016 (17 H) À LA MAIRIE (DOMAINE GARTH), VILLE DE LORRAINE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Siège no 2 - Mme Kathleen Otis, conseillère
Siège no 4 - Mme Chantal Lehoux, conseillère
Siège no 5 - Mme Martine Guilbault, conseillère

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Christian Schryburt, directeur général
Me Sylvie Trahan, greffière

Formant quorum de ce conseil sous la présidence de monsieur le maire suppléant Jean Comtois.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte, il est 17 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-03-35 Adoption de l'ordre du jour

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Kathleen Otis
APPUYÉ par la conseillère : Chantal Lehoux
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. MODIFICATION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT B-291 RELATIF AUX TRAVAUX DU GARAGE MUNICIPAL – PARTIE SUBVENTIONNÉE DU PIQM POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 1 159 000\$ ET LA RÉOLUTION 2015-09-161

2016-03-36 Considérant la demande de modification du MAMOT concernant le règlement B-291 « *Règlement d'emprunt B-291 relatif aux travaux du garage municipal – partie subventionnée du PIQM pour un montant maximum de 1 159 000\$* », mentionné en titre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Martine Guilbault
APPUYÉ par la conseillère : Kathleen Otis
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

a) De modifier la résolution numéro 2015-09-161 comme suit :

- ✓ où il y est fait mention du montant de 550 000\$ que ce dernier soit remplacé par le montant de 572 000\$
- ✓ que la mention relative au montant de l'emprunt de 1 159 000\$ soit remplacé par le montant de 1 137 000\$.

et

b) De modifier le libellé dudit règlement B-291 mentionné au préambule comme suit :

- ✓ Modifier le montant de l'emprunt dans le titre, au premier et 4^e considérant,

aux articles 3 et 4 ainsi qu'à la dernière ligne de l'annexe « A » pour y lire 1 137 000\$ au lieu de 1 159 000\$ (montant maximum de l'emprunt); et

- ✓ Modifier l'annexe « A » (avant dernière ligne) afin d'y lire le montant de 572 000\$ au lieu du montant de 550 000\$; et

Modifier la date à l'article 1 pour y lire « 1^{er} septembre 2015 ».

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-03-37 *L'ordre du jour étant épuisé,*

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Chantal Lehoux
APPUYÉ par la conseillère : Kathleen Otis
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la séance soit levée.

Il est 17h13.

JEAN COMTOI, MAIRE SUPPLÉANT

SYLVIE TRAHAN, GREFFIÈRE